



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/43/42
22 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 17 c) de l'ordre du jour

**NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS**

Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Note du Secrétaire général

1. Ainsi qu'il est indiqué dans le document A/43/103 du 17 février 1988, l'Assemblée générale sera appelée, au cours de sa présente session, à nommer le Vérificateur général des comptes (ou le fonctionnaire de même rang), d'un Etat Membre au poste qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies le 1er juillet 1989, le mandat du Président de la Cour des comptes de France venant à expiration le 30 juin 1989.
2. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a désigné le Président de la Cour fédérale des comptes de la République fédérale d'Allemagne pour être nommé au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour une période allant du 1er juillet 1989 au 30 juin 1992.
